

Ce jour, à vingt heures, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bertrand GONIN, Maire.

Membres présents :

Bertrand GONIN, Christian BILLAUD, Régine PASQUIER, Xandrine GUERIN, Daniel VIALLY, Annick BERTHET, Karine BOURY, Jean-François DUTHILLEUL, Boris GUYOT, Daniel VIALLY

Membre absent :

À l'ordre du jour :

- ☒ Vote du compte administratif 2021,
- ☒ Approbation du compte de gestion 2021,
- ☒ Affectation du Résultat 2021,
- ☒ Vote du Budget Primitif 2022,
- ☒ Subventions 2022,
- ☒ Bilan cadeaux de fin d'année 2021,
- ☒ Point sur le repas des aînés 2022.

Les membres du Conseil d'Administration ont approuvé le Compte-Rendu de la séance du 1er décembre 2021.

Vote du compte administratif 2021 - Délibération 2022/01

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Bertrand GONIN, Président du C.C.A.S.

Le compte administratif comprend le budget primitif, les décisions modificatives et les crédits effectivement consommés ou réalisés de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Jean-François DUTHILLEUL, doyen, (8 votants, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote du compte administratif, après la discussion, selon l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales) **à l'unanimité :**

- ▶ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- ▶ **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- ▶ **STATUE** sur le résultat de la section de fonctionnement : **Excédent : 4.631,16 €**
- ▶ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
- ▶ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021,
- ▶ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion - Délibération 2022/02

Après que soit voté le compte administratif de l'exercice 2021, Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du C.C.A.S., le Compte de Gestion 2021 du Budget du C.C.A.S. dressé par Monsieur PREMEL, comptable des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable de Tarare.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans leurs écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,
- le montant de tous les titres de recettes émis,
- le montant de tous les mandats de paiements ordonnancés,
- le montant de toutes les opérations d'ordre,

constatant ainsi, la concordance des soldes entre les comptes administratifs et de gestion 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ▶ **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur PREMEL, comptable des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable de Tarare, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ▶ **ACCEPTE** le Compte de Gestion 2021 du Budget du C.C.A.S. tel qu'il a été présenté.

Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - Délibération 2022/03

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **4.631.16 €**,

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1.946,27 €
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 2.684,89 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	4.631,16 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D. Solde d'exécution d'investissement	0,00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement F	= D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	= G+H 4.631,16 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	4.631,16 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

Vote du budget primitif 2022 - Délibération 2022/04

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. à l'unanimité,

► **VOTE** le présent budget

✎ *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*

Attribution de subventions 2022 - Délibération 2022/05

Monsieur le Président donne lecture des différentes subventions proposées pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

► **OCTROIE** les subventions suivantes :

• <i>Restaurant du cœur</i>	<i>301,00€</i>
• <i>ADMR</i>	<i>301,00€</i>
• <i>Association des volontaires de sang</i>	<i>60,00€</i>
• <i>Solidarité Partage</i>	<i>301,00€</i>
• <i>Association des personnes handicapées de la région Arbresloise</i>	<i>60,00€</i>
Montant total :	<i>1023,00€</i>

Bilan cadeaux de fin d'année 2021

Suite au succès de l'opération en décembre 2020, la distribution de ballotins de chocolats aux plus de 70 ans a été renouvelée cette année : 126 ballotins de chocolats ont été distribués, à raison d'une boîte par foyer dans lequel habite au moins une personne de 70 ans révolus.

Le nombre important de mails et courriers de remerciement témoigne à nouveau du succès de cette opération.

Les équipes de distributions, constituées des membres du Conseil d'Administration, ont souligné l'importance de ces contacts avec les aînés du village, rendus rares dans le contexte COVID.

Il est acté que cette opération sera reconduite en 2022.

Point sur le repas des aînés 2022

Le repas des aînés est maintenu le 15 mai 2022, salle Le Corbusier à la mairie. Suite à plusieurs propositions, un traiteur a été retenu.

Le Conseil d'Administration décide que l'âge minimum pour être invité passe de 70 à 75 ans, dès cette année.

Les convives pourront inviter leur conjoint.

Pour animer le repas, un diaporama va être réalisé à base de photos transmises par des administrés sollicités via le Bientôt à Éveux, le site internet, ...

Questions et Informations Diverses

Jean-François DUTHILLEUL fait part de l'enterrement du Frère Dominicain Pierre TAILLEZ.

Boris GUYOT revient sur la nécessité de réaliser l'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.). Il est convenu que Régine PASQUIER l'épaula dans cette démarche en faisant également appel aux ressources à disposition (CCPA, UNCASS, UDCASS, mairies aux alentours, INSEE, ...)

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses abordées, la séance est levée.

À l'issue de la séance, Monsieur le Président a fixé la date du prochain du Conseil d'Administration au **mercredi 31 août 2022, 20h.**